2014-5776
2015-02-09

PURESPRAY GREEN

HUILE DE PULVÉRISATION 13E

Solution

Une huile de pulvérisation horticole de dormance et d'été très pure et servant à supprimer ou réprimer les insectes, les acariens et les kermès indiqués qui affectent les pommes, les poires, les pêches, les abricots, les prunes, les cerises, les raisins, les bleuets, les rutabagas, les cerises aigres, les châtaignes, les noisettes, les légumes-fruits (de grande culture et de serre) du groupe de culture 8-09, les cucurbitacées (de grande culture et de serre) du groupe de culture 9, les petits fruits (groupe de culture 13-07), le houblon et les plantes ornementales, à réprimer le blanc sur les pommes, les raisins, les cerises, les pêches, les prunes, les abricots et les nectarines, les cucurbitacées (de grande culture et de serre) du groupe de culture 9, les légumes-fruits (de grande culture et de serre) du groupe de culture 8-09, les mûres, les baies de shepherdie, les chicoutés, les baies de sureau, le sureau noir, les groseilles, les casseilles, les amélanches, les framboises, les fraises, le houblon, et à empêcher la prise de nourriture des pucerons qui disséminent le virus de la sharka du prunier sur les pêches, les abricots, les prunes et les cerises, et à empêcher la prise de nourriture des pucerons et/ou des aleurodes sur les cucurbitacées (de serre) du groupe de culture 9, les légumes-fruits (de serre) du groupe de culture 8-09, les petits fruits (groupe de culture 13-07) et le houblon

AGRICOLE

GARANTIE :
Huile minérale..... 99 %

N^{o} D'HOMOLOGATION 27666
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 205 L

Lubrifiants Petro-Canada Inc.
Une compagnie Suncor Énergie
2310, ch. Lakeshore Ouest
Mississauga (Ontario) L5J 1K2
905-804-3600

MODE D'EMPLOI

PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E est une huile de pulvérisation horticole émulsifiable qui supprime ou réprime les insectes, les acariens et les kermès indiqués qui s'attaquent aux pommes, aux poires, aux pêches, aux abricots, aux prunes, aux bleuets, aux rutabagas, aux cerises aigres et aux plantes ornementales, et qui réprime le blanc sur les pommes et les raisins, et qui empêche la prise de nourriture des pucerons qui disséminent le virus de la sharka du prunier sur les pêches, les abricots, les prunes et les cerises.

IL EST ESSENTIEL D'ASSURER UNE BONNE COUVERTURE POUR OBTENIR UN TRAITEMENT EFFICACE. ÉVITER LA PULVÉRISATION HORS CIBLE.

Appliquer PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E au moyen d'un pulvérisateur terrestre classique selon les recommandations du calendrier provincial des traitements.

Empêcher les effluents et le ruissellement contenant ce produit et provenant des serres de s'infiltrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs et autres étendues d'eau.

Application par pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer le produit pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger la pulvérisation au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer le produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zones à traiter du côté du vent.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN

TRAITEMENT DORMANT

Remarque : Ne pas appliquer le produit tout juste avant ou pendant une période de gel ou de pluie.

CULTURE	INSECTE OU ACARIEN	LITRES DE PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E PAR 1 000 LITRES D'EAU	MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT
POMMES	Cochenille ostréiforme	20	Stade dormant au débourrement jusqu'à 1 cm de vert Jusqu'à deux traitements dormants si l'on prévoit des pulvérisations d'été durant la saison de croissance.
	Lécanie	20	
	Tétranyque rouge du pommier	20	
	Cochenille de San José	20	
	Cochenille virgule du pommier	20	
Avertissement : Peut causer des dommages aux variétés Red Delicious, Empire et Mutsu.			

CULTURE	INSECTE OU ACARIEN	LITRES DE PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E PAR 1 000 LITRES D'EAU	MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT
PÊCHES	Cochenille floconneuse du pêcher	20	Stade dormant préfloraison
	Cochenille de San José	20	
	Tétranyque rouge du pommier	20	
Remarque : Une seule application par saison			
POIRES	Cochenille ostréiforme	20	Stade dormant au stade du débourrement Jusqu'à deux traitements dormants si l'on prévoit des pulvérisations d'été durant la saison de croissance.
	Tétranyque rouge du pommier	20	
	Lécanie	20	
	Psylle du poirier	20	
	Cochenille de San José	20	
	Cochenille virgule du pommier	20	
PRUNES	Tétranyque rouge du pommier	20	Stade de débourrement retardé Stade dormant Jusqu'à deux traitements dormants si l'on prévoit des pulvérisations d'été durant la saison de croissance.
	Cochenille de San José	20	
	Lécanie	20	
CERISES AIGRES	Tétranyque rouge du pommier	20	Préfloraison Jusqu'à deux traitements dormants si l'on prévoit des pulvérisations d'été durant la saison de croissance.
ABRICOTS	Tétranyque rouge du pommier	20	Stade dormant à la préfloraison Jusqu'à deux traitements dormants si l'on prévoit des pulvérisations d'été durant la saison de croissance.
BLEUETS EN CORYMBE	Lécanie	20	Une application par année; application terrestre seulement; traiter au stade dormant à la fin de l'hiver; 1 000 L/ha pour les petits arbustes – 1 500 L/ha pour les gros arbustes.
RUTABAGAS	Empêcher la prise de nourriture des pucerons pour éviter de répandre le virus de la mosaïque du navet	10	Voir la remarque sur les rutabagas

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Ne pas appliquer le produit sur les pommes après que les pointes vertes aient atteint 1 cm de longueur, et sur les poires après le stade de la pointe verte.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : APPLICATIONS FOLIAIRES D'ÉTÉ

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que les Lubrifiants Petro-Canada Inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Lubrifiants Petro-Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Lubrifiants Petro-Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

PULVÉRISATION D'ÉTÉ

Application foliaire au moyen d'un pulvérisateur à jet porté. Insectes supprimés par PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E dans les pommes et les poires : Répression du tétranyque rouge du pommier.

Maladies supprimées par PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E dans les pommes : Répression du blanc.

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'EMPLOI L de produit/ha	REMARQUES
POMMES, POIRES	Répression du tétranyque rouge du pommier	10 L de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E par hectare. Appliquer le produit dans un volume d'eau qui assure une couverture complète. Ne pas appliquer le produit dans moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité.	Débuter les traitements dès l'apparition des acariens. Traiter tous les 10 à 14 jours selon l'ampleur de la pression exercée par les ravageurs. On peut traiter après la récolte pour minimiser la pression hivernante. Ne pas dépasser 10 L d'huile par ha par application pour les traitements d'été. Pour les pommes et les poires, ne pas utiliser l'huile dans les 14 jours avant ou après un traitement au fongicide captane.

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'EMPLOI L de produit/ha	REMARQUES
POMMES	Répression du blanc (*Podosphaera leucotricha*)	10 L de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E par hectare. Appliquer le produit dans un volume d'eau qui assure une couverture complète. Ne pas appliquer le produit dans moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité.	Traiter au stade du bouton vert et continuer tous les 10 à 14 jours Éviter de traiter durant la floraison. Adopter l'intervalle de pulvérisation plus court lorsque les conditions occasionnées par la maladie sont graves.
POMMES	Puceron rose du pommer	*Pulvérisation d'été :* 10 L de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E par hectare. Ne pas appliquer le produit dans moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité. *Pulvérisation après la récolte :* 10 à 20 L de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E par hectare. Appliquer le produit dans un volume d'eau qui assure une couverture complète.	Durant l'été, n'appliquer le produit qu'à la dose la plus faible. On peut augmenter la dose après la récolte pour minimiser la pression hivernante. La dose la plus faible n'assure que la répression.

Renseignements supplémentaires pour les pommes et les poires :

- **Remarque sur les pulvérisations d'été : Les variétés de fruits à pépins n'ont pas toutes été testées pour la tolérance à PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Effectuer le premier traitement du produit sur une petite région de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de l'adopter comme pratique générale au champ.**
- **Remarque sur les fruits à pépins : Ne pas utiliser l'huile dans les 14 jours avant ou après un traitement au fongicide captane. Consulter les sections Mises en garde concernant l'utilisation et Compatibilité ci-dessous.**
- **Ne pas faire plus de 2 traitements dormants et 8 pulvérisations d'été de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E par saison de croissance sur ces cultures.**

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'EMPLOI L de produit/ha	REMARQUES
RAISINS	Répression des acariens et du blanc (*Uncinula necator*)	10 L de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E par hectare. Appliquer le produit dans un volume d'eau qui assure une bonne couverture. Ne pas appliquer le produit dans moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité.	*Acariens :* Débuter les traitements dès l'apparition des acariens. Traiter tous les 10 à 14 jours selon l'ampleur de la pression exercée par les ravageurs. Une bonne couverture est essentielle. *Blanc :* Faire la première application à la préfloraison et continuer tous les 10 à 21 jours selon l'ampleur de la pression exercée par la maladie. Adopter l'intervalle de pulvérisation plus court lorsque les conditions occasionnées par la maladie sont graves. Le DAAR est de 14 jours pour le raisin de table. L'huile élimine la pruine sur le raisin. Sur le raisin, ne pas faire de mélange en cuve à l'huile et au cuivre plus d'une fois par saison. Ne pas utiliser du cuivre et de l'huile ensemble lorsque des fruits sont présents. Ne pas utiliser l'huile dans les 14 jours avant ou après un traitement au fongicide captane.

Renseignements supplémentaires pour les raisins :

- **Remarque sur les raisins : L'huile élimine la pruine sur le raisin. Ne pas pulvériser le produit sur les raisins de table dans les 2 semaines avant la récolte. Sur le raisin, ne pas utiliser un mélange en cuve à l'huile et au cuivre plus d'une fois par saison. Ne pas utiliser du cuivre et de l'huile ensemble lorsque des fruits sont présents. Ne pas utiliser l'huile dans les 14 jours avant ou après un traitement au fongicide captane. Consulter les sections Mises en garde concernant l'utilisation et Compatibilité ci-dessous.**
- **Remarque sur les pulvérisations d'été : Les variétés de raisin n'ont pas toutes été testées pour la tolérance à PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Effectuer le premier traitement du produit sur une petite région de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de l'adopter comme pratique générale au champ.**
- **Ne pas faire plus de 8 pulvérisations d'été de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E par saison de croissance sur les raisins.**

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'EMPLOI L de produit/ha	REMARQUES
PRUNES, CERISES, ABRICOTS, PÊCHES	Répression du tétranyque rouge du pommier Empêcher la prise de nourriture des pucerons qui disséminent le virus de la sharka du prunier.	10 L de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E par hectare. Appliquer le produit dans un volume d'eau qui assure une bonne couverture. Ne pas appliquer le produit dans moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité.	Débuter les traitements dès l'apparition des acariens et des pucerons. Traiter tous les 10 à 14 jours selon l'ampleur de la pression exercée par les ravageurs. L'utilisation d'huiles de pulvérisation sur certaines variétés de prunes peut entraîner des dommages. Vérifier la tolérance avant de procéder au traitement. Ne pas utiliser d'huile sur des variétés sensibles. Ne pas appliquer aux arbres qui manquent d'eau. On peut faire des applications après la récolte pour maintenir la suppression et minimiser la pression hivernante. L'huile peut éliminer la pruine. Une bonne couverture est essentielle. Consulter le bureau local de vulgarisation pour de plus amples renseignements sur l'activité des pucerons et le temps propice au traitement.
PÊCHES, PRUNES, ABRICOTS ET NECTARINES	Répression du blanc (*Podosphaera clandestine*, *Sphaerotheca pannosa*)	10 L de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E dans un volume d'eau qui assure une bonne couverture (non moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité).	Procéder à une pulvérisation foliaire au moyen d'un pulvérisateur à jet porté. Commencer à traiter deux semaines après la pleine floraison. Traiter tous les 10 à 14 jours jusqu'à ce que la phase de croissance terminale cesse.

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'EMPLOI L de produit/ha	REMARQUES
CERISES	Répression du blanc (*Podosphaera clandestine*, *Sphaerotheca pannosa*)	10 L de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E dans un volume d'eau qui assure une bonne couverture (non moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité).	Procéder à une pulvérisation foliaire au moyen d'un pulvérisateur à jet porté. Commencer à traiter deux semaines après la pleine floraison. Utiliser le produit jusqu'au stade de durcissement du noyau. Traiter tous les 10 à 14 jours. Utiliser l'intervalle de pulvérisation plus court lorsque les conditions de maladie sont sévères. On peut procéder à des applications après la récolte (sur les arbres) pour maintenir la suppression et diminuer la quantité d'inoculum hivernant.
Renseignements supplémentaires pour les drupes : • **Remarque sur les pulvérisations d'été : Les variétés de drupes n'ont pas toutes été testées pour la tolérance à PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Effectuer le premier traitement du produit sur une petite région de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de l'adopter comme pratique générale au champ.** • **Ne pas utiliser l'huile dans les 14 jours avant ou après un traitement au fongicide captane. Consulter les sections Mises en garde concernant l'utilisation et Compatibilité ci-dessous.** • **Ne pas faire plus de 8 pulvérisations d'été de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E par saison de croissance sur ces cultures.**			
LÉGUMES-FRUITS, GROUPE DE CULTURE 8-09, DE PLEIN CHAMP*	Répression du blanc (*Leveillula taurica*) et des tétranyques	10 litres d'HUILE DE PULVÉRISATION PURESPRAY GREEN 13E dans 1 000 litres d'eau (solution 1 %) sinon il peut se produire de la phytotoxicité. Utiliser un volume de vaporisation suffisant (jusqu'à 1 000 litres/hectare) afin d'assurer une couverture complète.	*Acariens :* Débuter les traitements dès l'apparition des acariens. *Blanc :* Débuter les traitements lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie et/ou dès l'apparition des symptômes. Traiter tous les 7 à 14 jours.

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'EMPLOI L de produit/ha	REMARQUES
LÉGUMES-FRUITS, GROUPE DE CULTURE 8-09, SERRE**	Répression du blanc (*Leveillula taurica*), des acariens et des thrips; empêcher la prise de nourriture des pucerons et des aleurodes	10 litres d'HUILE DE PULVÉRISATION PURESPRAY GREEN 13E dans 1 000 litres d'eau (solution 1 %) sinon il peut se produire de la phytotoxicité. Utiliser un volume de vaporisation suffisant (jusqu'à 1 000 litres/hectare) afin d'assurer une couverture complète.	*Acariens :* Débuter les traitements dès l'apparition des acariens/pucerons. *Blanc :* Débuter les traitements lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie et/ou dès l'apparition des symptômes. Traiter tous les 7 à 14 jours.
* Aubergine, aubergine d'Afrique, fausse aubergine, aubergine écarlate, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicorne, okra, pépino, poivron, piment autre que poivron, morelle réfléchie, tomatille, tomate, tomate groseille ** Cocona, aubergine, aubergine d'Afrique, fausse aubergine, aubergine écarlate, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicorne, narangille, okra, pépino, poivron, piment autre que poivron, roselle, morelle réfléchie, tomatille, tomate, tomate du désert, tomate groseille, tamarille			
Renseignements supplémentaires pour les légumes-fruits : • **Remarque sur les pulvérisations d'été : Les variétés de légumes-fruits n'ont pas toutes été testées pour la tolérance à PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Effectuer le premier traitement du produit sur une petite région de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de l'adopter comme pratique générale au champ.** • **Consulter les sections Mises en garde concernant l'utilisation et Compatibilité ci-dessous.** • **Cultures de plein champ : Ne pas faire plus de 8 pulvérisations d'été de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E par saison de croissance sur ces cultures.**			
CUCURBITACÉES, GROUPE DE CULTURE 9, DE PLEIN CHAMP*	Répression du blanc (*Sphaerotheca fuliginea*) et des tétranyques	10 litres d'HUILE DE PULVÉRISATION PURESPRAY GREEN 13E dans 1 000 litres d'eau (solution 1 %) sinon il peut se produire de la phytotoxicité. Utiliser un volume de vaporisation suffisant (jusqu'à 1 000 litres/hectare) afin d'assurer une couverture complète.	*Acariens :* Débuter les traitements dès l'apparition des acariens. *Blanc :* Débuter les traitements lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie et/ou dès l'apparition des symptômes. Traiter tous les 7 à 14 jours.

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'EMPLOI L de produit/ha	REMARQUES
CUCURBITACÉES, GROUPE DE CULTURE 9, SERRE**	Répression du blanc (*Sphaerotheca fuliginea*), des acariens, des thrips; empêcher la prise de nourriture des pucerons et des aleurodes	10 litres d'HUILE DE PULVÉRISATION PURESPRAY GREEN 13E dans 1 000 litres d'eau (solution 1 %) sinon il peut se produire de la phytotoxicité. Utiliser un volume de vaporisation suffisant (jusqu'à 1 000 litres/hectare) afin d'assurer une couverture complète.	*Acariens/pucerons :* Débuter les traitements dès l'apparition des acariens/pucerons. *Blanc :* Débuter les traitements lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie et/ou dès l'apparition des symptômes. Traiter tous les 7 à 14 jours.
* Courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan et la courge-bouteille), gourde comestible (y compris la gourde hechima et l'okra chinois), momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), melon véritable (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), citrouille, courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), courge d'hiver (y compris la courge musquée et la courge hubbard, ainsi que *Cucurbita mixta*, *C. pepo*, y compris la courge poivrée et la courge spaghetti), pastèque ** Chayotte (fruit), courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan et la courge-bouteille), gourde comestible (y compris la gourde hechima et l'okra chinois), momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), melon véritable (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), citrouille, courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), courge d'hiver (y compris la courge musquée et la courge hubbard, ainsi que *Cucurbita mixta*, *C. pepo*, y compris la courge poivrée et la courge spaghetti), pastèque			
Renseignements supplémentaires pour les cucurbitacées : • **Remarque sur les pulvérisations d'été : Les variétés de cucurbitacées n'ont pas toutes été testées pour la tolérance à PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Effectuer le premier traitement du produit sur une petite région de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de l'adopter comme pratique générale au champ.** • **Consulter les sections Mises en garde concernant l'utilisation et Compatibilité ci-dessous.** • **Cultures de plein champ : Ne pas faire plus de 8 pulvérisations d'été de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E par saison de croissance sur ces cultures.**			
PETITS FRUITS, GROUPE DE CULTURE 13-07*	Répression des tétranyques; empêcher la prise de nourriture des pucerons	10 litres d'HUILE DE PULVÉRISATION PURESPRAY GREEN 13E dans 1 000 litres d'eau (solution 1 %) sinon il peut se produire de la phytotoxicité. Utiliser un volume de vaporisation suffisant (jusqu'à 1 000 litres/hectare) afin d'assurer une couverture complète.	*Acariens/pucerons :* Débuter les traitements dès l'apparition des acariens/pucerons. Traiter tous les 7 à 14 jours.

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'EMPLOI L de produit/ha	REMARQUES
MÛRE, BAIE DE SHEPHERDIE, CHICOUTÉ, BAIE DE SUREAU, SUREAU NOIR, GROSEILLE, CASSEILLE, AMÉLANCHE, FRAMBOISE, FRAISE	Répression du blanc (*Podosphaera* spp.)	10 litres d'HUILE DE PULVÉRISATION PURESPRAY GREEN 13E dans 1 000 litres d'eau (solution 1 %) sinon il peut se produire de la phytotoxicité. Utiliser un volume de vaporisation suffisant (jusqu'à 1 000 litres/hectare) afin d'assurer une couverture complète.	*Blanc* (*Podosphaera* spp.) : Débuter les traitements lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie et/ou dès l'apparition des symptômes. Traiter tous les 7 à 14 jours.
*Raisin de vigne de l'Amour, aronie, baie de cirier, raisin d'ours, myrtille, mûre, bleuet (en corymbe et nain), gadelle odorante, baie de shepherdie, goyave du Chili, cerise de cerisier de Virginie, chicouté, canneberge, gadelle rouge et cassis noir, baie de sureau, baie d'épine-vinette, groseille à maquereau, raisin, pimbina, camerise, gaylussacia, casseille, amélanche, kiwi et kiwi de Sibérie, airelle rouge, fruit de passiflore, grain de poivre de Tasmanie, mûre véritable, fruit de kunzea, gadelle indigène, pain de perdrix, cerise de cerisier de Pennsylvanie, framboise (noire et rouge), baie de salal, fruit de schizandre, argouse, corme, fraise, framboise sauvage			
Renseignements supplémentaires pour les petits fruits : • **Remarque sur les pulvérisations d'été : Les variétés de petits fruits n'ont pas toutes été testées pour la tolérance à PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Effectuer le premier traitement du produit sur une petite région de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de l'adopter comme pratique générale au champ.** • **Ne pas utiliser du chlorothalonil, du captane, du soufre ou du diméthoate dans un programme de pulvérisation avec ce produit sur les fraises.** • **Ne pas utiliser ce produit sur les fraises lorsque les températures sont élevées.** • **Consulter les sections Mises en garde concernant l'utilisation et Compatibilité ci-dessous.** • **Ne pas faire plus de 8 pulvérisations d'été de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E par saison de croissance sur ces cultures.**			
CHÂTAIGNES, NOISETTES	Répression des tétranyques	10 L de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E dans un volume d'eau qui assure une bonne couverture (non moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité).	Débuter les traitements dès l'apparition des acariens. Traiter tous les 10 à 14 jours.
Renseignements supplémentaires pour les noix : • **Remarque sur les pulvérisations d'été : Les variétés de noix n'ont pas toutes été testées pour la tolérance à PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Effectuer le premier traitement du produit sur une petite région de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de l'adopter comme pratique générale au champ.** • **Ne pas appliquer le produit après le fendillement des brous des noix de Grenoble.** • **Consulter les sections Mises en garde concernant l'utilisation et Compatibilité ci-dessous.** • **Ne pas faire plus de 8 pulvérisations d'été de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E par saison de croissance sur ces cultures.**			

CULTURE	RAVAGEUR	DOSE D'EMPLOI L de produit/ha	REMARQUES
HOUBLON	Répression du blanc (*Podosphaera macularis*), des tétranyques; empêcher la prise de nourriture des pucerons	10 L de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E dans un volume d'eau qui assure une bonne couverture (non moins de 1 000 L d'eau/ha (solution 1 %) car cela risque d'entraîner une phytotoxicité).	*Acariens/pucerons :* Débuter les traitements dès l'apparition des acariens/pucerons. *Blanc :* Débuter les traitements lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie et/ou dès l'apparition des symptômes. Traiter tous les 10 à 14 jours.

Renseignements supplémentaires pour le houblon :

- **Remarque sur les pulvérisations d'été : Les variétés de houblon n'ont pas toutes été testées pour la tolérance à PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Effectuer le premier traitement du produit sur une petite région de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de l'adopter comme pratique générale au champ.**
- **Cesser de traiter au moment du développement des cônes.**
- **Sur le houblon, ne pas préparer un mélange en cuve avec de l'huile et du cuivre.**
- **Consulter les sections Mises en garde concernant l'utilisation et Compatibilité ci-dessous.**
- **Ne pas faire plus de 8 pulvérisations d'été de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E par saison de croissance sur le houblon.**

Pour les pulvérisations d'été, les fruits à pépins, les drupes et les variétés de raisin n'ont pas tous été testés pour la tolérance à PURESPRAY GREEN'HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Appliquer le produit à la dose indiquée sur une petite région de chaque variété et observer tout effet phytotoxique avant de l'adopter comme pratique générale au champ.

PLANTES ORNEMENTALES

Pulvériser le produit au stade dormant au début du printemps lorsque tout danger de gel pendant la nuit a disparu, MAIS AVANT LE GROSSISSEMENT OU L'ÉCLATEMENT DES BOURGEONS. Traiter lorsqu'il fait beau le matin de sorte que les arbres sèchent rapidement après le traitement. Ne jamais traiter en fin d'après-midi ou dans des conditions de gel.

NE PAS appliquer le produit sur des arbustes ou des arbres autres que ceux mentionnés sur la présente étiquette.

PLANTE ORNEMENTALE, ARBRE OU ARBUSTE D'OMBRAGE	INSECTE OU ACARIEN	LITRES DE PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E PAR 1 000 LITRES D'EAU	MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT
POMME (*Malus*) Pommetier Épine vinette Aubépine	Cochenille virgule du pommier Cochenille de San José Tétranyque rouge du pommier	20	Stade dormant
FRÊNE (*Fraxinus*)	Cochenille virgule du pommier	20	Stade dormant
ORME (*Ulmus*)	Cochenille ostréiforme Lécanie Tétranyque rouge du pommier	20	Stade dormant
PRUNIER Cerisier, pêcher et prunier à fleurs	Tétranyque rouge du pommier Lécanie Cochenille de San José	20	Stade dormant
FÉVIER D'AMÉRIQUE (*Gleditsia*)	Cochenille floconneuse de l'érable	20	Stade dormant
LILAS (*Syringa*)	Cochenille virgule du pommier	20	Stade dormant
ÉRABLE (*Acer*) (sauf du Japon et à sucre)	Cochenille floconneuse de l'érable Lécanie	20	Stade dormant
SORBIER D'AMÉRIQUE (*Sorbus*)	Tétranyque rouge du pommier,	20	Stade dormant
CHÊNE (*Quercus*)	Cochenille ostréiforme Lécanie Cochenille dorée du chêne Kermès du chêne	20	Stade dormant
PACHYSANDRE (*Pachysandra*)	Cochenille du fusain	20	Stade dormant
PIN (*Pinus*) (sauf pin blanc)	Cochenille des aiguilles du pin Tétranyque de l'épinette	20	Stade dormant
ÉPINETTE (*Picea*) (sauf l'épinette bleue du Colorado	Cochenille des aiguilles du pin Tétranyque de l'épinette	20	Stade dormant
TULIPIER (*Liriodendron*)	Cochenille du tulipier	20	Stade dormant
SAULE (*Salix*)	Cochenille virgule du pommier	20	Stade dormant

PLANTE ORNEMENTALE, ARBRE OU ARBUSTE D'OMBRAGE	INSECTE OU ACARIEN	LITRES DE PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E PAR 1 000 LITRES D'EAU	MOMENT PROPICE AU TRAITEMENT
Bouleau, cornouiller, aubépine, houx, troène, platane	Cochenilles (immatures)	10 à 30	Stade dormant
	Tétranyques	10 à 30	Stade dormant

PULVÉRISATION D'ÉTÉ

CULTURE	INSECTE OU ACARIEN	LITRES DE PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVERISATION 13 E PAR 1 000 LITRES D'EAU	TEMPS PROPICE AU TRAITEMENT
Arbres d'ombrage d'ornement, conifères, arbustes rustiques (tels que *Rosa*, *Euonymus*, *Cornus*, *Syringa*, *Viburnum*, *Salix*, etc.)	Kermès, tétranyques rouges, cochenilles et larves de mouches blanches	20	*Pulvérisation d'été :* Traiter lorsque les résultats d'un suivi indiquent que des applications sont requises. Consulter les recommandations du calendrier provincial des pulvérisations.

REMARQUE : Le temps propice au traitement doit se fonder sur les conditions de croissance et la température de la région. S'adresser aux autorités agricoles provinciales pour de plus amples renseignements.

ATTENTION :

Pour éviter les dommages, ne pas appliquer le produit sur :

Thuya	Cocotier	Érable du Japon	Noyer
Hêtre	Douglas taxifolié	Genévrier	Pin blanc
Noyer cendré	Caryer	Adiante pédalé	If commun
Épinette bleue du Colorado	Houx	Érable à sucre	

Puisque ce produit n'est pas homologué pour supprimer les ravageurs dans des systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau potable, les sources d'eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ZONES TAMPONS

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour ces produits.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer ce produit par période de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure à la classification fine de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe au-dessus de la culture ou du sol ne doit pas dépasser 60 cm.

Épandage au moyen d'un pulvérisateur à jet porté : NE PAS appliquer le produit par période de calme plat.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. Ne pas traiter lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

Les zones tampons indiquées dans le tableau suivant doivent être aménagées entre le point d'application directe et la rive la plus rapprochée située en aval des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les zones humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :			
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole*	Petits fruits, groupe de culture 13-7, cucurbitacées, légumes-fruits, bleuets en corymbe, rutabagas		2	1	1	1
Jet d'air	Plantes ornementales, arbres et arbustes d'ombrage		5	3	1	0
	Raisins, châtaignes, noisettes, houblon	Début de la croissance	15	10	2	1
		Fin de la croissance	10	4	2	1
	Fruit à pépins, drupes	Début de la croissance	20	10	4	1
		Fin de la croissance	10	5	2	1

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin d'empêcher le ruissellement provenant des secteurs traités de se diriger vers des habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une pluie forte est prévue.

La contamination des secteurs aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.

Pour usage terrestre : Ne pas appliquer ce produit directement à aucun plan d'eau ou sur des secteurs où l'eau de surface peut être présente ou aux zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des rinçures ou des eaux de nettoyage de l'équipement. La dérive et le ruissellement peuvent poser un danger pour les

organismes aquatiques dans l'eau qui se trouve à côté des zones traitées.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Toutes les huiles horticoles perturbent ou retardent la transpiration et la respiration des plantes au cours de la période d'évaporation. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT PENDANT DES PÉRIODES DE SÉCHERESSE, ALORS QUE LES PLANTES SUBISSENT UN STRESS D'HUMIDITÉ ET TOUT JUSTE AVANT OU PENDANT UNE PÉRIODE DE GEL. Ne pas utiliser le produit conjointement avec des composants dénitrés, des fongicides comme le captane, le folpet, le karathane, le morestan ou tout autre produit qui contient du soufre.

REMARQUE SUR LES RUTABAGAS

On peut utiliser PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E sur les rutabagas pour empêcher les pucerons de se nourrir, ce qui répand le virus de la mosaïque du navet. Appliquer le produit à raison de 10 L PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E dans 550 à 1 100 L d'eau par hectare. Il est essentiel d'assurer une bonne couverture. Appliquer le produit à 2 500 kPa au moyen de buses à jet en cône creux. Traiter à intervalles d'une semaine, à partir de la mi-juin ou dès l'apparition des pucerons dans la région. Consulter le bureau local de vulgarisation pour obtenir de plus amples renseignements sur l'activité des pucerons et le temps propice au traitement. Il peut être nécessaire de traiter jusqu'à 10 semaines d'activité des pucerons. Ne pas appliquer le produit dans les 21 jours avant la récolte.

ATTENTION : Ne pas appliquer PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E en plein soleil. Traiter les rutabagas tôt le matin ou dans la soirée. Attendre au moins 24 heures après l'application de PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E avant de procéder à d'autres traitements insecticides. Ne pas appliquer PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E en solutions plus concentrées que celles recommandées car cela risque d'endommager la culture.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

Avant de préparer le mélange, s'assurer que le réservoir de pulvérisation est propre. Pour préparer le mélange, ajouter de l'eau jusqu'au niveau de l'agitateur, commencer l'agitation et ajouter la quantité indiquée de PURESPRAYY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E. Le mélange doit devenir blanc pour signaler une bonne émulsification. Après avoir préparé le mélange, continuer de remplir le réservoir, puis agiter jusqu'à ce que le réservoir soit vide. Ne pas mélanger le produit avec du captane, du parathion, du Sevin ou du soufre mouillable. Lorsqu'on prépare des mélanges d'huile en association, ajouter d'abord le produit chimique dans le réservoir rempli d'eau, entre le quart et la moitié. Mélanger à fond et ajouter PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E en dernier, lorsque le réservoir est presque rempli. Pour obtenir d'autres instructions sur la préparation du mélange, la compatibilité et les directives d'application, consulter le bureau local de vulgarisation sur les fruits ou les recommandations provinciales sur la production de fruits.

ATTENTION : Ne pas utiliser le mélange de pulvérisation avant que l'huile soit émulsifiée

adéquatement ou lorsque l'émulsion se décompose. Ne pas utiliser ce produit s'il ne s'émulsifie pas.

COMPATIBILITÉ

PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E est compatible avec le ferbam comme pulvérisation au stade dormant sur les pêches. Lorsqu'on l'utilise avec de l'huile, remplir le réservoir au quart avec de l'eau avant d'ajouter le concentré d'huile; ajouter le ferbam lentement, lorsque l'agitateur est en marche; continuer de remplir le réservoir avec de l'eau avant d'ajouter le concentré d'huile. PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13E est compatible avec la dodine (Cyprex), le bénomyl (Benlate) et le ferbam.

Ne pas appliquer du soufre dans les 10 jours suivant un traitement à l'huile. Sur toutes les autres cultures : Ne pas appliquer du soufre micronisé dans les 10 jours suivant un traitement à l'huile, et ne pas appliquer l'huile dans les 14 jours suivant une application de soufre mouillable ou en poudre.

Ne pas utiliser les produits chimiques suivants : Captane, folpet, composés d'étain organique (Du-Ter), durant, avec ou après une pulvérisation à l'huile. Une période de 14 jours doit s'écouler avant que l'un des produits chimiques suivants soit utilisé avant ou après une application du produit : anilazine (Dyrene), chlorothalonil (Bravo), dicloran (Botran), dicofol (Kelthane), dinocap (Dikar), perméthrine (Pounce). Ne pas utiliser de chlorothalonil (Bravo) ou de diméthoate (Cygon, Lagon) dans un programme de pulvérisation avec ce produit dans les raisins, les plantes ornementales et les fraises. Ne pas utiliser dicofol (Kelthane) dans un programme de pulvérisation avec ce produit dans des plantes ornementales ou des fraises.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
PEUT IRRITER LES YEUX.
NOCIF EN CAS D'INHALATION.

Manipuler avec soin. Appliquer et utiliser le produit conformément au mode d'emploi et aux doses recommandées. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, ainsi que des chaussettes et des chaussures durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Ne pas appliquer le produit dans des endroits utilisés par des personnes non protégées ou des animaux domestiques, et empêcher la dérive d'atteindre ces endroits. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale et ne pas entreposer ce produit en leur présence. Ne pas contaminer les cours d'eau, les étangs ou les lacs, ni l'eau d'irrigation ou l'eau destinée à l'alimentation animale ou domestique. ATTENTION : Ce produit est une huile minérale qui risque de s'enflammer – garder à l'écart du feu, d'une flamme nue et de toute autre source de chaleur ou des ampoules électriques.

Ne pas pénétrer ni permettre à d'autres personnes de pénétrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Garder le contenant fermé hermétiquement et NE PAS laisser l'eau entrer en contact avec le contenu. Ne pas entreposer le produit à des températures inférieures à 0 °C. Bien agiter avant l'utilisation.

ÉLIMINATION : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression et ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination ou reconditionnement est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi

constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L’utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l’utilisation du produit peut entraîner.